

NATIONS UNIES.

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/2050
21 mars 1951
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 14 MARS 1951, PAR LE REPRESENTANT DES PAYS-BAS EN REPONSE A SON TELEGRAMME DU 14 JUILLET 1950 (S/1619), RELATIF AUX RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DE SECURITE LE 25 JUIN, LE 27 JUIN ET LE 7 JUILLET 1950 (S/1501, S/1511 et S/1588)

Faisant suite à ma lettre du 8 de ce mois (S/2041), j'ai l'honneur de vous faire savoir, d'ordre de mon Gouvernement, que le navire van Galen de la Marine royale néerlandaise se rendra prochainement en Extrême-Orient afin de rallier les forces navales des Nations Unies qui opèrent dans les eaux coréennes. Ce contre-torpilleur néerlandais relèvera le contre-torpilleur Evertsen de la Marine royale néerlandaise, qui, comme je l'ai indiqué dans mon télégramme N° 1 du 5 juillet 1950, a été envoyé à ce moment-là dans les eaux coréennes et a pris part, depuis la fin du mois de juillet 1950, aux opérations navales des Nations Unies dans cette région.

Je me permets d'ajouter que l'équipage du van Galen compte 16 officiers et 268 sous-officiers, mariniens et marins, et qu'il est commandé par le capitaine de corvette A.M. Valkenburg, de la Marine royale néerlandaise. Ce contre-torpilleur arrivera le 18 avril à Hong-Kong, où il ralliera le pavillon de l'Officier supérieur commandant les forces navales des Nations Unies en Corée.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

(signé) : D.J. von Balluseck

